

1 commune, la ville de Luxembourg, avec 44 écoles, du 15 août au 20 septembre ;

12 communes (+ 1 section de commune), avec 53 écoles, de mi-septembre à mi-octobre ;

21 communes (+ 16 sections de 4 communes), avec 114 écoles, au mois d'octobre.

Ces dernières appartenaient toutes au 4^e et au 5^e arrondissement d'inspection.

La variété dans la fixation de ces vacances est due à des convenances locales.

Le tableau suivant donne ces indications pour les différents arrondissements d'inspection :

	ÉPOQUE DES GRANDES VACANCES.							
	Septembre.		Mi-septemb. à mi-octobre		Octobre.		TOTAUX.	
	COMMUNES	ÉCOLES.	COMMUNES	ÉCOLES.	COMMUNES	ÉCOLES.	COMMUNES	ÉCOLES.
4 ^{er} arrond.	13 ¹	123 ¹	2	7	»	»	13	130
2 ^e »	12	75	8	39	»	»	20	114
3 ^e »	21	124	»	»	»	»	21	124
4 ^e »	18 ²	74	2 ³	7	6	29	26	110
5 ^e »	7 ⁴	34	»	»	15 ⁵	85	22	119
6 ^e »	25	127	»	»	»	»	25	127
Totaux. .	96 ⁶	537	12 ⁷	53	21 ⁸	114	129	724

1) Y compris la ville de Luxembourg, avec 44 écoles. Vacances : 15 août — 20 septembre ;

2) — 1 section (avec 1 école) ;

3) + 1 section (avec 1 école) ;

4) — 16 sections de 4 communes (ayant 16 écoles) ;

5) + 16 sections de 4 communes (ayant 16 écoles) ;

6) — 17 sections de 5 communes (ayant 17 écoles) ;

7) + 1 section de commune (avec 1 école) ;

8) + 16 sections de 4 communes (ayant 16 écoles).